

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 JUILLET 2014**

Délibération  
n° 2014.07. 83.B

Forum "sport, santé,  
environnement"  
2014 : conventions  
d'occupation précaire  
avec la société  
"Maison La faye" et la  
Société "Les Fouées"

**LE DIX JUILLET DEUX MILLE QUATORZE à 17h00**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **03 juillet 2014**

**Secrétaire de séance** : Isabelle FOSTAN

**Membres présents** :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Fabienne GODICHAUD, Jacky BOUCHAUD, Isabelle FOSTAN, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Gérard BRUNETEAU

**Ont donné pouvoir** :

**Excusé(s)** :

Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU, Gérard DEZIER, Didier LOUIS, André BONICHON

**Absent(s)** :

Xavier BONNEFONT, François NEBOUT

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 JUILLET 2014**

**DELIBERATION  
N° 2014.07. 83.B**

PROXIMITE ET SERVICES A LA POPULATION /  
EQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

**FORUM "SPORT, SANTE, ENVIRONNEMENT" 2014 : CONVENTIONS D'OCCUPATION  
PRECAIRE AVEC LA SOCIETE "MAISON LA FAYE" ET LA SOCIETE "LES FOUÉES"**

Dans le cadre de l'organisation de la 6<sup>ème</sup> édition du Forum «Sport, Santé, Environnement» qui aura lieu les 6 et 7 septembre 2014 à l'Espace Carat, un espace « restauration » à destination des exposants et des visiteurs va être mis en place durant toute la durée de la manifestation.

Le GrandAngoulême a retenu deux candidats dont les prestations sont complémentaires, la société « Maison Lafaye » à Soyaux et la société « Les Fouées » à Mérignac, avec lesquels sera signé une convention d'occupation précaire prévoyant les modalités de mise à disposition d'un emplacement sur le parvis de l'Espace Carat du vendredi 5 au dimanche 7 septembre 2014.

La redevance d'occupation précaire est fixée à :

- **372 € TTC** pour la société « Maison Lafaye »,

La redevance d'occupation précaire est fixée à :

- **522 € TTC** pour la société « Les Fouées ».

Vu l'avis favorable de la commission proximité et services à la population du 10 juin 2014,,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** les conventions d'occupation précaire avec :

- la société « Maison Lafaye » située ZA de la Croix Blanche – 16800 SOYAUX moyennant une redevance d'occupation de 372 € TTC,
- la société « Les Fouées » située à Chatouflat – 16200 MERIGNAC moyennant une redevance d'occupation de 522 € TTC du 5 au 7 septembre 2014.

**D'IMPUTER** la recette au budget principal - article 752 – rubrique 415.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

**Certifié exécutoire :**

**Reçu à la Préfecture de la Charente le :**

**11 juillet 2014**

**Affiché le :**

**11 juillet 2014**